



Demande de renseignements suite a une separation

Par **bodino**, le **31/08/2009** à **15:16**

Bonjour,je suis separee de mon ex conjoint depuis 4 ans,sans etre passer devant le juge .il ne participe pas au besoin de ses enfants, que doit je faire ?rnsachant qu il ma demander la moitie de la prime de rentree scolaire

Par **nathal75**, le **19/09/2009** à **17:09**

Bonjour,rnrnVous ne devez rien à votre ex-conjoint s'il n'y a pas de garde alternée.rnrnCordialement.

Par **Marion2**, le **19/09/2009** à **17:20**

Bonjour,rnrnVous êtes mariée ? De nombreuses personnes parlent de conjoints alors que ce ne sont que des compagnons.rnrnSi vous êtes mariée, vous ne pouvez pas prétendre à une pension alimentaire .rnrnSi vous n'êtes pas mariée, vous pouvez saisir le Juge aux Affaires Familiales afin de définir du montant d'une pension alimentaire. Un avocat n'est pas nécessaire.rnrnSi vous êtes mariée, vous n'avez pas d'autre solution que de demander le divorce. rnrnRefusez de lui donner la moitié de l'ARS dans la mesure où il ne verse aucune pension (malheureusement, si vous êtes mariée, il peut prétendre à cette ARS).rnrnMariée ou pas, saisissez le JAF. Mariée, il faut contacter un avocat et faire une demande de divorce en référé (procédure rapide).rnrnSi vous avez de faibles revenus, vous avez droit à l'Aide

Juridictionnelle totale ou partielle.
Vous pouvez retirer un dossier auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.
Bon courage.